

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 11 avril 2023 à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 1200, rue du Pont, Saint-Lambert-de-Lauzon.

Un avis de convocation fut dûment signifié à tous les membres du conseil, le tout suivant les dispositions du Code municipal du Québec.

Sont présents :

M. Olivier Dumais, maire
M. Germain Couture, conseiller au siège n° 1
M. Dave Bolduc, conseiller au siège n° 3
Mme Stéphanie Martel, conseillère au siège n° 4
Mme Anick Campeau, conseillère au siège n° 6

Sont absents :

M. Renaud Labonté, conseiller au siège n° 2
Mme Caroline Fournier, conseillère au siège n° 5

L'assemblée formant QUORUM sous la présidence de monsieur Olivier Dumais, maire.

Assiste à la séance : M. Éric Boisvert, directeur général et greffier-trésorier.

Point n° 2

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de madame Stéphanie Martel
Appuyée par madame Anick Campeau
Il est résolu

104-23

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1.- Ouverture de la séance;
- 2.- Adoption de l'ordre du jour;
- 3.- Approbation d'une entente relative à des travaux municipaux visant le prolongement de la rue Jogue et la construction d'un immeuble mixte sur le lot 6 552 466;
- 4.- Période de questions;
- 5.- Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 3

Approbation d'une entente relative à des travaux municipaux visant le prolongement de la rue Jogue et la construction d'un immeuble mixte sur le lot 6 552 466

ATTENDU QUE, conformément à la réglementation, la Municipalité et le promoteur se sont entendus sur un projet d'entente relative à des travaux municipaux visant le prolongement de la rue Jogue et la construction d'un immeuble mixte sur le lot 6 552 466;

ATTENDU QU'il y a lieu d'approuver cette entente ainsi que les démarches subséquentes;

ATTENDU QU'une entente relativement à l'autorisation de travaux d'infrastructures municipales, à l'acquisition d'une parcelle de terrain et à l'établissement de servitudes était intervenue avec le promoteur dans le cadre de travaux municipaux nécessaires à la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de monsieur Germain Couture
Appuyée par monsieur Dave Bolduc
Il est résolu

105-23

D'approuver l'entente relative à des travaux municipaux visant le prolongement de la rue Jogue et la construction d'un immeuble mixte sur le lot 6 552 466, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans l'entente déposée au conseil;

D'accepter la cession, à titre gratuit, à la Municipalité, des infrastructures et équipements municipaux réalisés et des servitudes nécessaires en application de l'entente conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux conformément à l'entente et au règlement numéro 350-97 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux;

D'autoriser le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer l'entente relative à des travaux municipaux, l'acte de cession à intervenir ainsi que toute servitude nécessaire en application des présentes.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 4

Période de questions

En l'absence de citoyens, aucune question n'est adressée.

Point n° 5

Levée de la séance

Sur la proposition de madame Dave Bolduc
Appuyée par madame Stéphanie Martel
Il est résolu

106-23

À 19 h 07 de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Éric Boisvert, directeur général
et greffier-trésorier

Je, Olivier Dumais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.

Olivier Dumais, maire